

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

//) SECRET N° 141 /PR/MJST

ANNEE 1964

Ampliatiions :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

PR	4	VU la Constitution du 11 Janvier 1964;
PC	6	
Ministères	7	VU le Décret N° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement;
MJST	4	
MENC	2	VU le Décret n° 41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;
DGE	2	
SGG	4	
Intéressés	2	
DGF - CF ..	2	VU le Décret N° 64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964, fixant les attributions des membres du Gouvernement;
JORD	1	

Le Conseil des Ministres entendu;

//) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur BOCCO Eugène, Professeur certifié, 2ème Classe, 3ème échelon, est nommé Directeur de la Jeunesse et des Sports.

ARTICLE 2.- Monsieur FASSASSI Amidou Latifou, Professeur d'Education Physique et Sportive, est nommé Directeur Adjoint de la Jeunesse et des Sports et Chef de la Section Sports. A ce titre Monsieur FASSASSI Amidou Latifou secondera le Directeur du Service dans ses fonctions et assurera son intérim en cas d'absence.

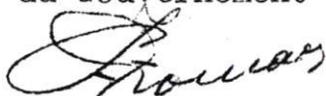
ARTICLE 3.- Le Présent Décret annule toutes les dispositions du Décret N° 306/PR/MENC du 5 Octobre 1961 nommant Monsieur François CHABLIS Directeur Adjoint de la Jeunesse et des Sports.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

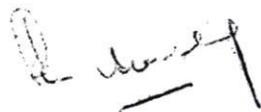
Fait à COTONOU, le 23 Octobre 1964

Par le Président de la République

Le Président du Conseil, CHEF
du Gouvernement



Justin AROMADEGBE TOMETIN



SOUROU MIGAN APITHY

Le Ministre de la Jeunesse
des Sports et du Tourisme



I. KOUTON

Le Ministre des Finances
des Affaires Economiques et
du Plan

